

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31494**

Intitulé

MASTER : MASTER Etudes sur le genre (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Université Lumière - Lyon 2, Université de Rennes 2, Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3, Université Claude Bernard - Lyon 1, Université d'Angers, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université de Nantes, Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, Le Mans université, Université de Lille	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit, 123 Sciences sociales (y.c. démographie, anthropologie), 127 Philosophie, éthique et théologie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Conception, mise en œuvre et évaluation des politiques publiques du point de vue de l'égalité femmes/hommes et de lutte contre les inégalités et discriminations touchant les personnes LGBTQI, et du point de vue de l'interculturalité (appréhension des différentes cultures et de leur interaction)
- Analyse approfondie des modes d'intervention de l'État et des collectivités territoriales, ainsi que les instances supranationales (Union européenne) et internationales
- Évaluation de la mise en application de ces réglementations par les collectivités locales et le secteur associatif notamment à partir des pratiques du travail social et utilisation des outils d'intervention en faveur de l'égalité entre les sexes et les personnes LGBTQI dans tous les domaines des politiques sociales selon les principes du mainstreaming
- Conduite de projets d'action sociale en liaison avec les acteurs de terrain et les partenaires institutionnels.
- Évaluation des dispositifs d'accueil, de formation et d'insertion, et promotion d'actions innovantes pour favoriser l'égalité des femmes et des hommes
- Participation à la recherche fondamentale et/ou appliquée, dans les domaines du genre et de l'égalité
 - Participer à l'élaboration d'un programme d'action en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et de lutte contre les inégalités et discriminations touchant les personnes LGBTQI
- Décliner les enjeux des politiques publiques au niveau local, organiser et conduire la mise en œuvre des orientations stratégiques adaptées au terrain
- Définir les objectifs et les moyens des programmes d'action des pouvoirs publics et en négocier les financements
- Suivre la réalisation des actions menées dans la structure et émettre des axes d'amélioration
- Assurer la promotion de mesures destinées à garantir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les différents domaines (social, éducatif, culturel, économique, et politique)
- Conseiller et assister des institutionnels, des collectivités, des structures privées (entreprises, associations, etc.) dans la mise en place de politiques d'égalité
- Élaborer et participer à des projets en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les discriminations touchant les personnes LGBTQI
- Sensibiliser et mobiliser les publics et les partenaires institutionnels sur l'égalité femmes -hommes et les discriminations touchant les personnes LGBTQI
- Concevoir et animer des actions de sensibilisation ou des ateliers thématiques, mener des actions de formation
- Développer des méthodes de recueil et d'analyse de données et interpréter les données et formaliser les résultats
- Rédiger des rapports et élaborer diverses publications
- Reconnaître et questionner les problématiques situées à l'intersection du genre (différentiation sexuelle, rapports sociaux de sexes) et de l'interculturel (enjeux sociaux et culturels du genre, ethnicité, religion et sexualités)
- Connaître le paysage institutionnel national et supra-national et les outils de l'intervention étatique en faveur de l'égalité selon la perspective du *gender mainstreaming*
- Mettre en place des outils et des méthodes d'investigation sociologiques pour mener à bien la réalisation d'enquêtes de terrain sociale (enquêtes quantitatives, entretiens biographiques, traitements de données textuelles, observations directes, recherches documentaires)
- Rendre compte de la conduite des travaux devant les autorités hiérarchiques et les instances de coordination des politiques
- Animer des dispositifs d'action publique, développer un réseau de partenaires et les mobiliser, animer des groupes de travail, coordonner et contrôler une équipe de collaborateurs/collaboratrices

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux

- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Chaque mention peut être déclinée en parcours (anciennement spécialités) permettant d'acquérir des compétences complémentaires. Pour plus d'information, se reporter aux liens renvoyant sur les sites des différentes universités habilités/accrédités.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- N : Activités du service administratif et de soutien
- O : Administration publique
- Q : Santé humaine et action sociale
- S : Autres activités de service
- Chargé-e d'études
- Consultant-e / Formateur-trice
- Chargé-e de projet, d'information, travailleur-ses sociaux-ales etc.
- Chargé-e de mission
- Cadre de Direction / Dirigeant-e départemental-e, régional-e, etc.

Codes des fiches ROME les plus proches :

- K1201** : Action sociale
- K1404** : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics
- K1802** : Développement local
- K2111** : Formation professionnelle
- K2401** : Recherche en sciences de l'homme et de la société

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31494 - Usages avancés et spécialisés des outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31494 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31494 - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31494 - Appui à la transformation en contexte professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3, arrêté du : 27/05/2016
- Université Claude Bernard - Lyon 1, arrêté du : 28/06/2016
- Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017
- Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017
- Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017
- Université Jean-Jaures - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016
- Université Lumière - Lyon 2, arrêté du : 23/05/2016
- Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, arrêté du : 30/06/2017
- Université Rennes 2, arrêté du : 29/06/2017
- Le Mans Université, arrêté du : 03/07/2017
- Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3](#)

[Université Claude Bernard - Lyon 1](#)

[Université d'Angers](#)

[Université de Bretagne Occidentale - Brest](#)

[Université de Nantes](#)

[Université Jean-Jaures - Toulouse 2](#)

[Université Lumière - Lyon 2](#)

[Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis](#)

[Université Rennes 2](#)

[Le Mans Université](#)

[Université de Lille](#)

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :